

### Conditions générales cours collectif :

- Les frais de cours sont à régler lors de l'inscription et au plus tard avant la première séance et ne sont pas remboursables.
- Les manuels ou livres utilisés en cours sont à la charge de l'élève.
- L'âge minimum pour les cours hebdomadaires (hors cours spécifiques) est de 15 ans.
- L'utilisation de la bibliothèque est comprise dans l'inscription en fonction de la validité du forfait souscrit et dans le respect des conditions générales d'utilisation.
- Tarif familial : 20 % de réduction sur le prix le moins élevé à partir de la deuxième personne d'une même famille (pour les cours hebdomadaires à l'année, et 10 % de réduction pour les cours à la session) dans la limite de deux réductions par famille.
- Les personnes inscrites à plusieurs cours bénéficient d'une réduction de 20 % sur le deuxième cours à l'année (le moins cher), et de 10 % sur le deuxième cours à la session (le moins cher).
- Formation professionnelle et cours particulier : des conditions spécifiques s'appliquent selon la formule souscrite.
- En cas de force majeure la Maison de Heidelberg se réserve le droit d'annuler une séance sans rattrapage ou de poursuivre les cours à distance.
- La Maison de Heidelberg se réserve le droit d'annuler un cours pendant le premier mois ou à la fin de la première session, si le nombre d'élèves inscrits est insuffisant. L'inscription sera alors valable pour un autre cours adapté ou transformée en inscription à la session en tenant compte des heures déjà assurées.
- Toute personne inscrite à un cours d'allemand s'engage à respecter le règlement intérieur.

### Conditions spécifiques cours particuliers :

- Toutes les séances devront être prises au plus tard 1 an après la date de souscription ou, le cas échéant, avant la date d'échéance fixée.
- En cas d'empêchement de l'élève, toute séance doit être annulée au minimum 12h à l'avance, faute de quoi la séance sera considérée comme dispensée.
- La Maison de Heidelberg se réserve le droit de reporter une séance de cours particulier en cas d'absence de l'enseignant-e s'il n'y a pas de remplacement possible.

### Conditions spécifiques formation continue :

- Le tarif de formation comprend des heures de cours collectif selon le planning communiqué au préalable, et des heures de cours en individuel dispensées selon un planning établi entre l'enseignant et le stagiaire en début de formation.
- En cas d'absence de la \* du stagiaire au cours collectif hebdomadaire, les heures ne seront pas déductibles du forfait souscrit, la feuille d'émargement faisant foi.
- L'annulation d'heures de cours en individuel doit être signalée au secrétariat ou à l'enseignant au plus tard 24 heures à l'avance, faute de quoi la séance sera considérée comme dispensée.
- Le changement d'horaire de cours en individuel est possible seulement en concertation avec l'enseignant-e, au plus tard 24h avant l'horaire prévu.
- L'ensemble des heures de cours en individuel devront être prises avant la date de fin de formation. Les heures de cours non prises seront perdues.